

## **OBJET : Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec**

Cher(s) client(s),

Avez-vous entendu parler du nouveau *Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec* ?

Il s'agit d'une subvention à l'investissement pouvant atteindre 20 000 \$ pour des investissements admissibles. Le versement de cette subvention est conditionnel au déboursement d'un prêt à la Financière Agricole du Québec d'un maximum de 150 000 \$.

Pour être admissible au programme, une entreprise doit démontrer que son projet vise à réaliser des travaux d'amélioration foncière de la terre, tel que le drainage. Il peut aussi s'agir d'un investissement pour la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment. Le tout doit être fait dans le but d'augmenter son volume de production, sa performance ou sa rentabilité.

Pour toutes informations additionnelles, veuillez communiquer avec la Financière Agricole du Québec au (819) 820-3393.

Myriam BOILY  
B.A.A., comptable

SHERPA FIRME-CONSEILS INC.  
Téléphone : (819) 573-0303 poste 211  
Télécopieur : (819) 573-0202  
Courriel : [mboily@sherpaconseils.ca](mailto:mboily@sherpaconseils.ca)